

Décret n° 2017-1245 du 8 août 2017 prorogeant le Haut Conseil des professions paramédicales

08/08/2017

Le Haut Conseil des professions paramédicales est une instance chargée de promouvoir une réflexion interprofessionnelle sur la formation, les diplômes et l'exercice des professions paramédicales. Elle est également obligatoirement consultée sur les textes réglementaires portant sur ces sujets et peut faire des propositions au ministre chargé de la santé sur ces questions.

Ce décret procède à son renouvellement pour une durée de cinq ans.